



COMMUNE DE  
MIGNOVILLARD

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du Mardi 4 février 2014*

**Présents** : Daniel ANNICHINI, Gérard CAILLE, Elisabeth COURTOIS, Georges COURVOISIER, Nicolas MAIRE, Dominique MOUGET, Claude PAGET, Florent SERRETTE, Anne TARRIUS, Hélène TRIMAILLE, Daniel VERNEREY.

**Absents excusés** : Jean Luc GONIN, Anne-Marie MIVELLE, Daniel MULLER.

**Secrétaire de séance** : Gérard CAILLE.

**Autre présent** : Nathalie PENTRELLA, secrétaire de mairie.

*La séance est ouverte à 20 h 35.*

## **1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 7 janvier 2014**

Le compte-rendu de la séance du mardi 7 janvier 2014 est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

## **2. Droit de préemption Urbain : Parcelles ZI 105 et ZI 208 :**

Ces deux parcelles appartenant Mme et Mr DE KONING sont vendues à Mme LAUBSCHER Vanessa. A l'unanimité, la commune n'exerce pas son droit de préemption.

## **3. Proposition d'achat de 2 parcelles boisées AH 83 et AH 94.**

Ces deux parcelles AH 83 et AH 94 de contenance respective de 1 ha 50 et 59 a 50 sont proposées à la commune par Mr ROY Pierre, expert bois, pour le compte de Mr BILLET au prix de 22 000 €. Après négociation, le Conseil Municipal accepte la proposition et achète ces deux parcelles pour un prix global de 20 500 €. Le conseil Municipal donne tout pouvoir à Mme Le Maire pour l'achat de ces parcelles.

## **4. Point sur l'assainissement.**

L'adjoint en charge du dossier étant absent, le point sera revu ultérieurement. Cependant le bilan définitif n'étant pas finalisé, il n'aurait pas pu faire le bilan de l'opération.

## **5. Restes à réaliser 2013.**

Les restes à réaliser permettent d'effectuer les règlements de l'investissement entre la période du 01 janvier et le vote du Budget Primitif. La détermination des ces restes à réaliser est l'occasion de faire le point sur l'Investissement de l'année 2013.

Après lecture et étude d'un état récapitulatif, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, les propositions faites par Mme Le maire pour le budget communal et le budget eau.

## **6. Demande de location du studio n°32.**

Mme le Maire fait part de 2 demandes pour la location du studio n°32 qui sera libre le 01 mars 2014 :

- Monsieur LAVAL Antoine, apprenti au GAEC de la SAUGE pour 2 ans.
- Monsieur CHEVALET Bruno.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de louer à Mr LAVAL Antoine, comme il a été le premier à déposer sa demande.

## 7. Renouvellement du contrat de Mme LONCHAMPT Céline.

Mme Céline LONCHAMPT a été embauchée en septembre 2008. Au terme des ces six années de CDD, il est proposé deux possibilités :

- CDI
- Titularisation dans la fonction publique.

Après une longue discussion sur la pérennisation du poste, le Conseil Municipal décide de titulariser l'agent dans le grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, par 10 voix pour et une abstention.

## 8. Informations et questions diverses.

### - Contrat d'assurance.

Suite à une rencontre avec le conseiller en assurance, il est proposé de revoir quelques points du contrat :

-Passage du contrat au tiers pour la remorque communale.

-Cotisation à la baisse du tracteur John Dehre.

-Contrat automobile « Mission collaborateur » pour les élus et le personnel utilisant leur véhicule pour les besoins de la Commune. Coût : 340€/an.

Le Conseil Municipal accepte les modifications de contrat pour la remorque et le tracteur et refuse celle du contrat mission collaborateur.

### - Demande de Subvention pour voyage des CM à Paris.

Mme la Directrice demande une subvention pour financer le voyage des CM à Paris.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de donner 50 € par élève de Mignovillard.

### - Foyer Jurassien.

Une permanence d'information sera planifiée par le Foyer Jurassien pour répondre aux attentes des demandeurs.

### - Bois.

1) Parcelle de bois en forêt non soumise :

L'Adjoint propose de vendre les chablis et les arbres dépérissants. Le Conseil Municipal accepte la proposition.

2) Demande d'achat d'une parcelle de Bois au Léal AD 146 de 1 are 08 par Mr BEYER pour des commodités d'accessibilité à ses parcelles limitrophes. Le Conseil Municipal accepte de vendre cette parcelle pour 150€, frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

### - Défibrillateur.

La remise des défibrillateurs a eu lieu le samedi 01 février 2014. Il sera installé sous le hall de la Poste. Une formation aura lieu ultérieurement pour les habitants intéressés.

*La séance est levée à 22 h 30*

Le Conseil Municipal,

Le Maire,  
Anne TARRIUS